La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le remboursement anticipé

Une rentrée d'argent, un héritage, une revente… Solder son crédit plus tôt fait gagner des intérêts, mais peut coûter une pénalité. Le point complet. En 3 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Vous pouvez rembourser votre crédit **par anticipation**, en partie ou en totalité.

02

La banque peut réclamer une **indemnité (IRA)**, plafonnée par la loi.

03

Rembourser tôt fait **économiser des intérêts** : c'est souvent gagnant malgré l'indemnité.

CAS PRATIQUE

Est-ce rentable ?

Crédit récent (début du prêt)	**Très intéressant : on paie surtout des intérêts au début**
Crédit presque fini	**Peu d'intérêt : il reste surtout du capital**
À vérifier	**Le montant de l'IRA vs les intérêts économisés**

EN CLAIR

quand l'indemnité ne s'applique pas

Dans plusieurs cas, aucune IRA n'est due : **vente du bien** suite à une mutation professionnelle, un décès ou la fin d'un emploi. Et pour un **crédit à la consommation**, l'indemnité est très faible, voire nulle en dessous d'un certain montant.

LE PIÈGE À ÉVITER

Vider toute son épargne pour solder un crédit. Gardez une **épargne de précaution** : un crédit à taux bas peut coûter moins cher que de se retrouver sans matelas de sécurité en cas d'imprévu.

À RETENIR

- Remboursement anticipé possible, partiel ou total, à tout moment.
- **IRA** immo plafonnée : 6 mois d'intérêts, max 3 % du capital restant.
- Plus **rentable en début** de prêt ; gardez une épargne de sécurité.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.